

Paris, le 20 mai 2010

Objet : Appel à candidature « 3P »**Date limite retour : 25 juin 2010****P.J : formulation d'un projet****Spécimen de contrat****Calendrier de fonctionnement**

Chers Collègues,

Nous vous rappelons que le moment est venu de formuler vos souhaits de prise en charge de vos 3P pour l'année à venir. L'A.D.E.R.E. peut mettre à votre disposition les étudiants nécessaires à la réalisation des projets que vous avez en tête et que vous ne réalisez pas faute de disponibilités. Ces assistants de recherche vous permettront de réaliser vos projets sous notre contrôle conjoint. Les objectifs plus détaillés des projets sont :

- Faire travailler les étudiants dans la réalité professionnelle et le partenariat, en leur proposant la réalisation ou l'adaptation, d'aides techniques, matériels spécifiques, supports de bilans ou de rééducation, aménagements d'espaces, recherches documentaires. Implication nouvelle des ergothérapeutes en exercice à la formation de leur futur collègue.
- Permettre aux étudiants d'avoir une démarche systémique avec une approche professionnelle. Confrontation des étudiants avec la réalité professionnelle, grâce aux contacts avec les patients, les ergothérapeutes, la matière, mais également à travers la méthodologie proposée par le coordonnateur : contrat, et respect de ce dernier.
- Ouvrir vers l'extérieur les projets de réalisation d'aides techniques personnalisées. Cette organisation vise à instaurer un travail de recherche et de formation des étudiants proche de la réalité professionnelle par une collaboration entre les ergothérapeutes professionnels, l'école et les étudiants.
- Vous permettre de déléguer la réalisation concrète de l'un de vos projets professionnels Ces réalisations ou adaptations correspondant aux besoins d'ergothérapeutes en exercice qui les auront formulés. Par exemple : *étalonnage d'un bilan « mosaïque », livret conseils pour l'aménagement de cuisines, réalisation d'un bilan pour la conduite du F.R.E., réalisation d'un tableau à défilements lumineux et sonore, évaluation du retour à domicile, tablette pour enfant polyhandicapé, création de jeux destinés à des personnes hémiplegiques, réalisation d'une vidéo sur le jeu de l'enfant.*

Le déroulement de ces projets se fait en deux phases distinctes dans leurs objectifs et dans le temps :

- la première (premier trimestre scolaire) consiste pour les étudiants à choisir un projet parmi toutes vos propositions, puis à déterminer les objectifs, les moyens nécessaires pour y parvenir, ainsi qu'un calendrier de travail et un budget prévisionnel. Les étudiants signeront alors un contrat, type contrat de travail, auquel seront annexés leurs objectifs, le calendrier et le budget prévisionnel. Ce contrat sera ensuite signé par le coordonnateur, puis par l'ergothérapeute demandeur. La validation de cette 1^{er} phase se fera par la signature du contrat entre les trois parties
- La seconde (deuxième et troisième trimestre scolaire), consiste en la réalisation proprement dite du projet. Ce temps permettant aux coordonnateurs d'accompagner les étudiants dans leur démarche de travail.

Merci de nous les faire parvenir, à l'institut A.D.E.R.E. avant le 25 juin 2010.

Pour avoir une idée plus précise de la forme et des sujets possibles à nous soumettre, nous vous invitons à consulter le site www.ifeadere.com (rubrique 3P) ou à assister à la

**Présentation des 3P de l'année 2009/2010 qui aura lieu à l'A.D.E.R.E.,
Les 18 juin de 8h à 17h**

A titre d'information, nous vous adressons le calendrier de fonctionnement des «3P » ainsi que le spécimen de contrat de partenariat professionnel.

La procédure de réalisation ci-dessous vous donne le cheminement des «3P»:

1. Fiche d'identification d'un projet (mai /juin 2010)
2. Constitution du catalogue des projets par les coordonnateurs de l'A.D.E.R.E. (juillet 2010)
3. Choix par l'étudiant (ou par binôme) d'un projet (septembre 2010)
4. Contact téléphonique avec l'ergothérapeute référant pour l'informer si sa ou ses propositions ont été choisies par un étudiant (septembre/octobre 2010)
5. Mise en place des objectifs, du calendrier et du contrat (d'octobre à décembre 2010)
6. Signature du contrat (décembre 2010)
7. Réalisation du projet conformément au contrat (de janvier à juin 2011)
8. Rendu du projet (juin 2011)
9. Evaluation (juin 2011)

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration dans notre souci d'améliorer la formation des étudiants et vous prions de croire, chers collègues, en notre considération.

Coordonnateurs « 3P »
Elisabeth HERCBERG et Bertrand RICOT

CALENDRIER DE FONCTIONNEMENT DES PROJETS «3P »

Nous vous proposons ici, de faire un rappel des différents points qui nous semblent nécessaires pour un déroulement correct des Projets en Partenariats Professionnels «3P », et ceci pour tous les acteurs, professionnels référents, étudiants et coordonnateurs :

Septembre et octobre:

- Présentation des «3P » aux étudiants ; choix des projets
- Rencontre des étudiants avec les coordonnateurs puis avec les professionnels référents pour l'établissement des objectifs, du calendrier et du budget prévisionnel.

Novembre et décembre:

- Rédaction des objectifs, calendrier et budget prévisionnel, signature du contrat et envoi de ces documents au coordonnateur, qui après approbation et signature les fera parvenir aux professionnels référents.
- Après approbation et signature des professionnels référents, copie pour mémoire puis retour des contrats et de leurs annexes au coordonnateur qui les remettra aux étudiants

Dès lors toute modification des objectifs, calendrier ou budget, quel qu'en soit l'initiateur, devra en obtenir l'approbation des deux autres parties par un avenant contresigné.

Janvier et février:

- Début de la réalisation des objectifs dans le respect du calendrier. « Journée consacrée aux 3P »
Rencontre avec les coordonnateurs pour évaluation de l'avancée des projets.

Mars et Avril:

- Réalisation des objectifs dans le respect du calendrier, si nécessaire, et sans empiéter sur le temps consacré au stage clinique.

Mai et juin :

- Réalisation des objectifs dans le respect du calendrier.
- Rencontre avec les coordonnateurs pour évaluation de l'avancée des projets.
- Journée de présentation des projets en leur état par les étudiants, aux professionnels référents, aux coordonnateurs et aux étudiants.
- Bilan avec les coordonnateurs
- Remise du projet et du document écrit aux professionnels référents, aux coordonnateurs.

Quelques points à ne pas oublier :

- Les étudiants ne doivent pas réaliser leur 3P durant les heures de cours.
 - Quand les étudiants sont en stage clinique, ils ne peuvent s'absenter pour la réalisation du «3P »
 - Quand les étudiants rencontrent le professionnel référant pour échanger au sujet des objectifs, cela ne nécessite pas de convention de stage ; dans le cadre d'une démarche professionnelle, ils auront à l'avance, pris rendez-vous avec le professionnel.
 - Quand les étudiants réalisent leurs objectifs, sur le centre demandeur, ou dans une autre institution, ils doivent, au préalable, demander une convention de stage, précisant les dates de présence sur le lieu, à leur coordonnateur, qui transmettra à l'institut. L'institut établira alors cette convention et la fera parvenir au centre.
 - Quand vous avez un questionnement sur les «3P », vous pouvez vous adresser au coordonnateur de votre projet.
- Lorsque les étudiants réalisent le 3P durant leur stage optionnel, l'évaluation du «3P » faite par le référent sert d'évaluation au stage. L'objectif majeur du stage devient cette réalisation et le référent doit en tenir compte dans l'évaluation de stage qui figure dans le livret scolaire.

FORMULATION D'UN PROJET « 3P » Année 2010/2011

A retourner jusqu'au 25 juin 2010

Domaine du «3P »

- Matériel de bilan
- Matériel de rééducation
- Aides techniques/adaptations électriques ou électroniques/en thermoformables
- Architecture/accessibilité/adaptation de mobilier
- Informatique/vidéo
- Recherche
- Autres

Titre du projet :

Intitulé précis du projet :

Connaissances pré-requises :

Technicité particulière utile pour la réalisation :

Documents de références fournis :

- Par le centre Par l'école Aucun document

Matériel nécessaire à la réalisation du projet, fourni :

- Par le centre Par l'école non

Moyens et financements mis à la disposition par le demandeur pour réaliser le projet :

- financiers logement transport autres(précisez) :

Stage optionnel non possible nécessaire

Nom du référent :

Fonction :

Nom du chef de service :

Adresse du centre :

Service :

Code postal et ville :

Tel :

Télécopie :

e-mail :

CONTRAT DE PROJET DE PARTENARIAT PROFESSIONNEL

Entre :

l'Institut de Formation en Ergothérapie représentée par le coordonnateur :

le professionnel référent :

et le ou les étudiants de 2^{ème} année :

L'engagement des 3 parties est le suivant :

il est conclut que, suite à la proposition du professionnel référent, le ou les étudiants s'engagent à réaliser le projet suivant : dans le respect du calendrier et des objectifs annexés au présent contrat.

pour l'étudiant :

- travailler avec les professionnels pouvant être impliqués dans le projet (réseaux).
- se déplacer sur les lieux de réalisation du projet quand cela est nécessaire.
- l'engagement dans une démarche de « professionnel ».
- de rendre compte régulièrement aux 2 autres parties, de l'avancée de leur projet.

pour l'ergothérapeute référent(e) :

- prévoir du temps pour rencontrer l'étudiant régulièrement selon le calendrier annexé au contrat.
- mettre à disposition le matériel nécessaire et/ou disponible dans le centre pour la réalisation du projet (en fonction de ce qui a été prévu dans les annexes).
- participer à la validation du projet en remplissant la fiche d'évaluation.
- informer son employeur de la présence de l'étudiant lors de ses déplacements dans le centre.
- Assurer le financement (selon le budget prévisionnel) de la réalisation du projet et, lorsque c'est un projet de recherche, assurer en plus la moitié du budget de fonctionnement.

pour le coordonnateur représentant l'ADERE :

- mettre son réseau et ses moyens techniques à disposition des professionnels et des étudiants.
- prévoir du temps pour rencontrer l'étudiant régulièrement selon le calendrier annexé au contrat.
- apporter les connaissances nécessaires à la réalisation du projet.
- participer à la présentation et à la validation du projet en remplissant la fiche d'évaluation.
- assurer le financement selon le budget prévisionnel, du fonctionnement du groupe d'étudiants (sauf dans le cas d'un projet de recherche où le budget de fonctionnement est réparti entre le référent et l'IFE).

Propriété et responsabilité :

L'élaboration et le travail de recherche effectués par l'étudiant restent la propriété morale de l'étudiant et de l'ADERE, à ce titre le nom de l'étudiant et celui de l'ADERE devront apparaître conjointement au nom de l'établissement sur le produit. A l'issu du projet, le produit réalisé devient la propriété du professionnel référent, s'il doit faire l'objet d'une production et d'une distribution ou d'une modification, ce dernier se doit d'obtenir l'accord des propriétaires moraux du produit. Pendant toute la durée de réalisation du projet l'étudiant est couvert par l'assurance de l'école au même titre qu'un stagiaire. L'utilisation du produit auprès des clients reste sous la responsabilité du professionnel référent.

Fait à le

Signature du
Des étudiant(s).

Signature du
Professionnel référent.
Et du chef de service

Signature du
Coordonnateur.